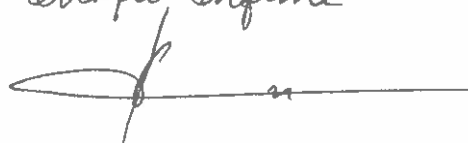


SASU CYCLIFE

33 place des Corolles
92400 COURBEVOIE

Certifié Confiance


COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

**PARIS
ILE DE FRANCE**

83 avenue Philippe Auguste
75011 Paris
Tél : 01 49 29 44 40
Fax : 01 49 29 44 59
idf@orexidf-france.com
www.orex-france.com

**ORLEANS
VAL DE LOIRE**

8 rue Claude Lewy
CS 40012
45073 Orléans Cedex 2
Tél : 02 38 66 60 60
Fax : 02 38 51 81 82
orleans@orex-france.com
www.orex-france.com

**LAMOTTE-BEUVRON
VAL DE FRANCE**

13 avenue de l'Hôtel de Ville
41600 Lamotte-Beuvron
Tél : 02 54 88 49 22
Fax : 02 54 88 52 72
lamotte@orex-france.com
www.orex-france.com



 **Sommaire**

1. Comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	19
<i>Autres informations</i>	20
2. Détail des comptes	
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	26

... ..

... ..

... ..

Comptes annuels

... ..

... ..

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	61 962	25 467	36 496	44 921
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	82 872	1 474	81 398	1 920
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	176 553 477		176 553 477	138 846 904
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 200		4 200	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	176 702 511	26 940	176 675 571	138 893 746
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 789 745		2 789 745	4 856 661
Fournisseurs débiteurs	4 366		4 366	15 493
Personnel	15 762		15 762	4 625
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	565 957		565 957	349 342
Autres créances	6 130 118		6 130 118	1 450 026
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				2 396
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance	337 150		337 150	214 127
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 843 098		9 843 098	6 892 669
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	186 545 610	26 940	186 518 669	145 786 415

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	59 830 503	59 830 503
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 666	9 666
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	5 909 257	5 909 257
Autres réserves		
Report à nouveau	-22 293 983	-14 734 006
Résultat de l'exercice	-9 545 844	-7 559 978
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 394 838	2 261 016
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 304 438	45 716 459
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 977	16 097
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 977	16 097
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	138 816 644	91 744 749
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 399 575	2 567 702
<i>Personnel</i>	518 511	359 014
<i>Organismes sociaux</i>	364 874	303 923
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	520 452	657 924
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	27 376	24 917
Dettes fiscales et sociales	1 431 213	1 345 777
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		500 000
Autres dettes	6 402 295	3 746 417
Produits constatés d'avance	152 527	141 784
TOTAL DETTES	150 202 255	100 046 429
Ecart de conversion - Passif		7 430
TOTAL PASSIF	186 518 669	145 786 415

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Production vendue (services)	5 949 655	100,00	7 020 068	100,00	-1 070 413	-15,25
Chiffre d'affaires net	5 949 655	100,00	7 020 068	100,00	-1 070 413	-15,25
Dont à l'exportation	2 044 636	34,37	2 314 188	32,97	-269 552	-11,65
Subventions d'exploitation	4 000	0,07			4 000	
Autres produits	16 318	0,27	99 275	1,41	-82 957	-83,56
Total produits d'exploitation	5 969 973	100,34	7 119 344	101,41	-1 149 371	-16,14
Charges d'exploitation						
Autres achats & charges externes	8 382 520	140,89	9 307 115	132,58	-924 595	-9,93
Impôts, taxes et vers. assim.	38 234	0,64	78 168	1,11	-39 934	-51,09
Salaires et Traitements	2 834 351	47,64	2 308 673	32,89	525 678	22,77
Charges sociales	1 455 963	24,47	1 093 748	15,58	362 215	33,12
Amortissements et provisions	21 913	0,37	19 525	0,28	2 387	12,23
Autres charges	154 921	2,60	64 732	0,92	90 189	139,33
Total charges d'exploitation	12 887 903	216,62	12 871 962	183,36	15 942	0,12
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 917 930	-116,27	-5 752 618	-81,95	-1 165 312	20,26
Produits financiers	2 691 879	45,24	1 255 953	17,89	1 435 926	114,33
Charges financières	5 185 090	87,15	2 932 983	41,78	2 252 106	76,79
RESULTAT FINANCIER	-2 493 210	-41,91	-1 677 030	-23,89	-816 180	48,67
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-9 411 141	-158,18	-7 429 648	-105,83	-1 981 492	26,67
Charges exceptionnelles	134 703	2,26	130 329	1,86	4 374	3,36
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-134 703	-2,26	-130 329	-1,86	-4 374	3,36
BENEFICE OU PERTE	-9 545 844		-7 559 978		-1 985 866	26,27

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU CYCLIFE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 186 518 669 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 545 844 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, la société réalise un test de perte de valeur à partir d'une approche DCF basée sur les hypothèses du plan à moyen terme et comprenant une valeur terminale. Lorsque la valeur issue de ce test est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Dans le cadre de la gestion du risque de change lié à la détention des titres de la société Studsvik Nuclear Environmental Holding AB, une couverture de change via un instrument financier a été mise en place. Cet instrument est comptabilisé conformément au règlement ANC n°2015-5 et aux articles 628-6 à 628-17 du PCG.

Ainsi, l'instrument de couverture est présenté dans les engagements hors bilan, tandis que les gains ou pertes (latentes ou réalisées) de cet instrument sont stockés au bilan dans le compte "4786 - Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Actif" ou "4787 - Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Passif".

Au 31 décembre 2023, ce compte, présenté en "Autres dettes" affiche un solde de 4,5 M€ en contrepartie des comptes de disponibilités.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 26,34 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Titres de participations :

Cyclife Digital Solutions / Quadrica :

Cyclife a acquis des titres de la société Cyclife Digital Solutions, portant ainsi sa participation dans le capital de la société à 100%.

Un complément de prix de 109 000 Euros a été versé au cédant des titres Quadrica.

La société Cyclife Digital Solutions a ensuite absorbé, le 7 novembre 2023, la société Quadrica. La fusion est rétroactive au 1er janvier 2023.

Waste2Glass :

Cyclife a participé à l'augmentation de capital de Waste2Glass pour un montant de 200 000 Euros.

Cyclife Germany :

La société a procédé au versement d'un montant de 500 000 Euros au titre de l'augmentation du capital votée et non versée en 2022 à sa filiale allemande Cyclife Germany.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 912	12 050		61 962
Immobilisations incorporelles	49 912	12 050		61 962
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 956	62 965		64 922
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		17 950		17 950
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 956	80 915		82 872
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	138 846 904	48 652 230	10 945 657	176 553 477
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		4 200		4 200
Immobilisations financières	138 846 904	48 656 430	10 945 657	176 557 677
ACTIF IMMOBILISE	138 898 773	48 749 396	10 945 657	176 702 511

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
CYCLIFE GERMANY GMBH** 91058 ERLANGEN	1 000 000	-1 404 028	100,00	-854 579
SAS GRAPHITECH** 69006 LYON 06	1 550 000	2 832 332	51,00	977 428
SA CYCLIFE FRANCE** 30200 CODOLET	14 600 000	44 452 142	100,00	6 127 350
SAS CYCLIFE DIGITAL SOLUTIONS** 30200 BAGNOLS	779 100	-34 447	100,00	307 912
CYCLIFE SWEDEN HOLDING AB** 99999 Södermanland	4 472	16 899 374	100,00	-99 284
SASU CYCLIFE ENGINEERING** 69006 LYON	537 000	1 632 019	100,00	1 178 294
AQUILA NUCLEAR ENGINEERING Ltd** 99999 Winchest	1 151	1 444 106	100,00	-205 972
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS WASTE2GLASS** 78520 LIMAY	2 500 000	-1 427 472	50,00	-1 148 245

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	90 492 954	90 492 954	9 306 569		
- Participations (détenues entre 10% et 50%)	1 257 688	1 257 688			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

(*) Comptes 2023 non communiqués.

(**) Projets de comptes annuels 2023.

Les données des comptes annuels des filiales Aquila et Cyclife Sweden Holding AB sont converties au taux du 31 décembre 2023.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 991	20 476		25 467
Immobilisations incorporelles	4 991	20 476		25 467
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	36	1 171		1 208
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		266		266
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	36	1 437		1 474
ACTIF IMMOBILISE	5 027	21 913		26 940

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 94 650 134 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	84 802 836		84 802 836
Prêts			
Autres	4 200		4 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 789 745	2 789 745	
Autres	6 716 203	6 716 203	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	337 150	337 150	
Total	94 650 134	9 843 098	84 807 036
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattachées	2 911 258
Clients - factures à établir	515 843
Charges sociales - produits à recevoir	8 668
Total	3 435 768

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 59 830 502,76 euros décomposé en 7 469 476 titres d'une valeur nominale de 8,01 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre d'actions
I. PERSONNES MORALES		
EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT 92049 PARIS LA DEFENSE CEDEX	100,00	7 469 476,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/03/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-14 734 006
Résultat de l'exercice précédent	-7 559 978
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-22 293 983
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-22 293 983
Total des affectations	-22 293 983

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	59 830 503				59 830 503
Primes d'émission	9 666				9 666
Réserves réglementées	5 909 257				5 909 257
Report à Nouveau	-14 734 006	-7 559 978			-22 293 983
Résultat de l'exercice	-7 559 978	7 559 978	-9 545 844		-9 545 844
Provisions réglementées	2 261 016		133 822		2 394 838
Total Capitaux Propres	45 716 459		-9 412 022		36 304 438

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 261 016	133 822		2 394 838
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 261 016	133 822		2 394 838
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		133 822		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	16 097		4 120		11 977
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	16 097		4 120		11 977
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			4 120		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 150 202 255 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (*)	138 816 644	2 966 644	110 350 000	25 500 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 399 575	3 399 575		
Dettes fiscales et sociales	1 431 213	1 431 213		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 402 295	6 402 295		
Produits constatés d'avance	152 527	152 527		
Total	150 202 255	14 352 255	110 350 000	25 500 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	566 784
Dettes prov.congés à payer/rtt	23 109
Dettes provision pour CET	123 389
Personnel - autres charges à payer	372 013
Charges soc.s/congés à payer-rtt	10 824
Charges sociales s/ CET	57 795
Charges sociales - charges à payer	135 297
Total	1 289 212

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	337 150		
Total	337 150		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	152 527		
Total	152 527		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	3 607 372	1 921 247	5 528 620
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	297 647	123 389	421 035
TOTAL	3 905 019	2 044 636	5 949 655

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	881	
Amortissements dérogatoires	133 822	
TOTAL	134 703	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2016, la société SASU CYCLIFE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA ELECTRICITE DE FRANCE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Selon les termes de la convention, la société verse à EDF, à titre de contribution au paiement de l'impôt sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qu'elle aurait payé si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à déduction auxquels elle aurait pu prétendre en l'absence d'intégration fiscale. Cette convention aboutit donc pour la société à une neutralité fiscale parfaite.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 27 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	25	1
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Total	27	1

Engagement hors bilan

Couverture de change :

Dans le cadre de l'acquisition en juillet 2016 de la société Studsvik Nuclear Environmental Holding AB, devenue Cyclife Sweden Holding AB, Cyclife SAS a mis en place une couverture de change, avec EDF SA, pour une durée d'un an renouvelable. Le montant couvert s'élevait à 273.267.000 SEK. La couverture est renouvelée chaque année en juillet.

Cette couverture a généré un résultat de change réalisé de +2 655 806 Euros le 04/08/2023. Ce produit a été comptabilisé dans le compte "478700 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Passif".

Complément de prix :

Le 23 décembre 2021, Cyclife SAS a signé un protocole d'achat de 100% des actions Aquila Nuclear Engineering Ltd auprès de Calder Group. Dans le cadre de cette transaction, un mécanisme de complément de prix a été estimé pour un montant maximum de 1 250k£. Ce complément de prix concernait les exercices 2022 et 2023. Le critère n'ayant pas été atteint, aucun complément de prix n'a été versé. A la date d'arrêté des comptes, aucun complément de prix n'est prévu concernant Aquila.

Le 27 juillet 2023, conformément au protocole d'acquisition de Quadrica, signé en date du 31 mars 2022, un premier complément de prix a été versé à hauteur de 109 000 euros. Pour rappel, le montant maximal du complément de prix est d'un million d'euros sur les 3 premiers exercices.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ELECTRICITE DE FRANCE

Forme : S.A.

SIREN : 55208131766522

Au capital de : 2 084 365 041 euros

Adresse du siège social :

22-30 avenue de Wagram 75008 PARIS

Autres informations

Engagements de retraite

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées a fait l'objet d'une provision de 11 977 euros.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes :

- Année 2022 : 9 294 euros,
- Année 2023 : 11 646 euros.

CYCLIFE

Société par actions simplifiée au capital de 59.830.502,76 euros
Siège social : Tour Europe, 33 Place des Corolles, 92400 Courbevoie
808 537 856 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 20 mars 2024,

La société **EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA**, société anonyme au capital de 2.641.454.404 euros, dont le siège social est situé 33 Place des Corolles, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 380 414 482, représentée par Madame Agnès Dumont en sa qualité de Président Directeur Général,

détenant l'intégralité du capital social de la société **CYCLIFE** (la « **Société** »),

et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société (l' « **Associé Unique** »),

a été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et quitus au Président et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et approbation desdites conventions s'il y a lieu,
- Renouvellement du mandat de la Directrice Générale Madame Estelle Desroches
- Renouvellement des mandats des membres du Comité de Direction de Madame Anne-Gabrielle Mazurek, de Madame Murielle Hautemulle et de Monsieur Olivier Giraud
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- L'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2023,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- La copie de la lettre d'information au Commissaire aux comptes,
- Les statuts à jour de la Société.

Après avoir constaté que:

- La société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement informé des présentes décisions.

Après avoir en outre constaté que :

- Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, ainsi qu'au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, et faisant apparaître pour ledit exercice une perte de (9 545 844) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Associé Unique donne quitus de sa gestion au Président et à la Directrice Générale au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit (9 545 844) euros, ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau antérieur.....(22 293 984) euros
 - Résultat de l'exercice.....(9 545 844) euros
- Affecté en totalité au compte Report à Nouveau
-
- **Report à nouveau après affectation (31 839 827) euros**

L'Associé Unique, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, prend acte qu'aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou renouvelée au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Constatant que le mandat de la Directrice Générale Madame Estelle Desroches arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

CINQUIEME DECISION

Constatant que le mandat de membre du Comité de Direction de Monsieur Olivier Giraud arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

SIXIEME DECISION

Constatant que le mandat de membre du Comité de Direction de Madame Murielle Hautemulle arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

SEPTIEME DECISION

Constatant que le mandat de membre du Comité de Direction de Madame Anne-Gabrielle Mazurek arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé des décisions.

EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA,
Associé Unique
représenté par Madame Agnès DUMONT



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CYCLIFE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

CYCLIFE S.A.S.

Tour Europe 33, place des Corolles 92400 COURBEVOIE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CYCLIFE S.A.S.

Tour Europe 33, place des Corolles 92400 COURBEVOIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société Cyclife S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cyclife S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 mars 2024

KPMG SA

Quentin HENAU

Associé

CYCLIFE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023